

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR Règlement numéro 2683

Avis est donné que lors d'une séance ordinaire tenue le 22 septembre 2025, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro 2683 autorisant le paiement d'une quote-part pour des travaux de résilience des systèmes critiques de la station de production d'eau potable, de réfection de la prise d'eau et ouvrages connexes, et de travaux de modernisation de décanteurs à l'usine de filtration de Saint-Jérôme y incluant le règlement d'une entente pour des travaux d'alimentation en eau potable antérieurs au 31 décembre 2023, autorisant également une dépense et un emprunt à ces fins.

Avis est aussi donné que ce règlement a reçu les approbations légales suivantes :

- par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le 19 décembre 2025.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe, à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 45 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 22 décembre 2025

La greffière,

Isabelle Bourcier, avocate